



VADEMECUM 2019



La Ligue de Golf des Pays de la Loire est aussi sur :



[Visitez les Golfs des Pays de la Loire](#)

VADEMECUM 2019

SOMMAIRE

Organigramme de la Ligue de Golf des Pays de la Loire et Commission G.E.....	3 et 4
Résultats sportifs 2018	5
REGLEMENT GENERAL DU GOLF D'ENTREPRISE.....	6
Adhésion à la FFG pour les clubs	7
Participation aux compétitions du Golf d'Entreprise	8
Déroulement des épreuves.....	9
Condition de l'épreuve / interruption du jeu.....	10
Consignes particulières.....	12
REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES DE LIGUE	13
Championnat par équipe de Ligue / Qualification Coupe de France par équipe	14
Qualification Championnat de France P&P.....	16
Coupe de l'Ouest Bretagne & Pays de la Loire.....	17
Championnat individuel de Ligue brut & net / Qualification Championnat Fédéral GE ..	18
Coupe des Présidents GE de la Ligue	19
Championnat de Ligue des divisions 1,2,3,4 et 5	20
Trophée 36 +	24
Composition des équipes par division de Ligue.....	25
Championnat départemental	26
CAHIER DES CHARGES POUR LES DIRECTEURS DE GOLF	28
Consignes d'organisation des Manches de championnat Golf Entreprise de Ligue	30
Pour les Associations Sportives en charge du Recording.....	31
Le Développement du Golf d'Entreprise	32
Le Pass Go For Golf	34
Annexes :	
Calendrier général de la saison 2019	35
Tableaux des rencontres des divisions 1, 2, 3, 4 et 5	36 à 38

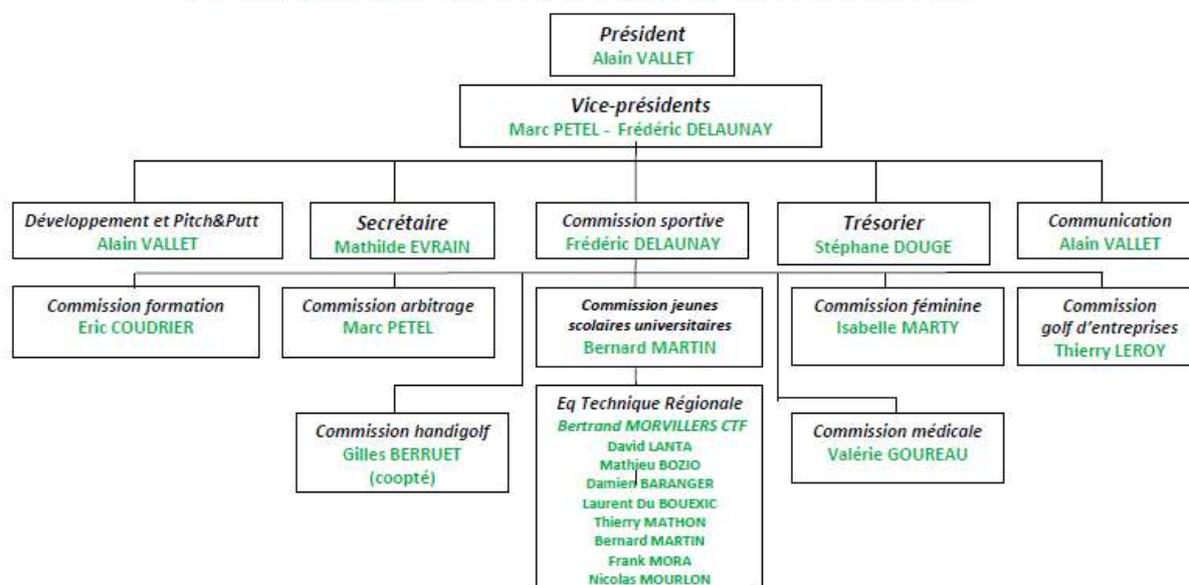
LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE

Organigramme au 1^{er} janvier 2019



ffgolf®

ORGANIGRAMME DE LA LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE



COMMISSION GOLF D'ENTREPRISE

LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE :

De gauche à droite :

- **Thierry LEROY** – Délégué de Ligue pour le Golf Entreprise – Membre du comité directeur de la Ligue de Golf des Pays de la Loire,
- **Yann MIRO DEL VALLE** – Responsable Golf Entreprise Comité Départemental 44.



De gauche à droite :

Pour l'équipe du CD 49 – GE (zone Est) :

- **Alain SUZINEAU** – Responsable Golf Entreprise Comité Départemental 49
- Jean-Yves JEUDON
- Rodolphe LAMI
- Eric EDOT



Le Golf d'Entreprise c'est toute une équipe à votre service...

RESULTATS 2018

Compétitions	TROPHEES
Championnat de France de P & P	Champion de France 2F OPEN 85
Championnat Fédéral Individuel et par équipes Golf de Rebetz	3 ^{ème} place en Brut pour la Ligue
Participation à la Coupe de France Golf Entreprise Golf du Château de Cheverny	SGTD Total Donges 2F OPEN 49
Championnat individuel de Ligue Compétition Strokeplay Brut	Fabrice BAUSSAY (2FOPEN49) Margot IVANOFF (ASGEN)
Champion de Ligue par équipe Compétition Strokeplay Net	2F OPEN 49
Coupe de l'Ouest Golf de Pornic	Victoire de la Bretagne face aux Pays de la Loire
Coupe des Présidents Golf de l'Ile d'Or – Scramble à 2	ASAA en Brut IBM Nantes en Net
Championnat ligue 1 ^{ère} division	ASGEN
Championnat ligue 2 ^{ème} division	AS Crédit Mutuel Nantes
Championnat ligue 3 ^{ème} division	CHU Nantes & ASMN Nantes
Championnat ligue 4 ^{ème} division	PGA Police & CSAD 49 ASPTT & LACTALIS
Championnat ligue 5 ^{ème} division	ASLAN & ASMN Nantes Airbus Nantes & ASGVSN
Championnats Départementaux CD 44 CD 49	THALES sur zone Ouest GECA Angers sur Zone Est





REGLEMENT GENERAL DU GOLF D'ENTREPRISE

Ce règlement général est complété par le règlement particulier de chacune des épreuves.

Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général.

Avertissement : Entrée en vigueur des nouvelles règles de Golf 2019

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Comme vous le savez, les **règles de golf changent en 2019 avec pour principal objectif d'accélérer le jeu.**

À ce jour, le Comité des Règles a traduit les 3 manuels édités par le R&A :

- *Les Règles de Golf, manuel de référence pour les arbitres et les Comités d'épreuve*
- *Le Guide Officiel, manuel de référence pour les arbitres et les Comités d'épreuve*
- *L'Édition du Joueur, ouvrage de référence pour tous les joueurs.*

Outre ces 3 éditions, le Comité des Règles FFGolf en collaboration avec le Pôle Communication de la ffgolf a également entièrement révisé et enrichi le livret intitulé **l'Essentiel des Règles de golf**.

Ces 3 manuels ainsi que ce livret sont d'ores et déjà consultables en ligne sur le site <https://www.ffgolf.org/Jouer/Regles-et-reglements>

L'Édition du Joueur et **L'Essentiel des Règles de golf** peuvent être *commandés sur Extranet*.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que L'Édition du joueur des Règles de Golf s'adresse à des joueurs confirmés, le plus souvent compétiteurs, alors que l'Essentiel des Règles de Golf, plus accessible, s'adresse à un public beaucoup plus large. Les quantités disponibles à la commande de ces supports étant limitées, nous vous invitons à offrir l'un ou l'autre en fonction des profils de vos joueurs.

Les principaux changements sont consultables via le lien ci-dessous :

<https://www.ffgolf.org/Jouer/Regles-et-reglements/Regles-et-etiquette/Ce-qui-change-en-2019-decryptage>

ADHESION A LA FFGOLF POUR LES CLUBS G.E.

ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISE : A. S.

Sont reconnues Associations Sportives d'entreprise, les associations sportives loi 1901 d'Entreprise publiques ou privées.

Pourquoi adhérer à la **ffgolf** ?

Pour délivrer la licence qui est obligatoire et exigée sur tous les équipements de golf.
Pour que les Associations G.E. puissent participer aux épreuves fédérales et/ou de Ligue.
Pour permettre à ses adhérents de bénéficier d'une couverture d'assurance individuelle accident incluse dans la Licence FFG (*nouveauté 2016*) en plus de la responsabilité civile du joueur pour les dommages causés à autrui.

Comment adhérer à la **ffgolf** ?

En demandant à la ffgolf ou à votre Délégué de Ligue, un dossier d'adhésion qui devra être retourné pour avis à votre ligue régionale d'appartenance accompagné des documents suivants :

- *Un exemplaire des statuts conformes au droit des associations (loi 1901).*
- *Ces statuts doivent mentionner l'appartenance des membres de l'A.S. au personnel de l'entreprise ainsi que la définition de ses ayants-droits (retraités de l'Entreprise, conjoint/concubins, enfants, etc...).*
- *Un extrait K.BIS de l'entreprise.*
- *La liste des membres de son comité de direction.*
- *Une photocopie du récépissé de déclaration en préfecture de sa création et de sa publication au journal officiel sous son titre actuel.*
- *La désignation et le nombre de membres de chaque section sportive ainsi que le nom du responsable de la section golf.*

Il est aussi possible d'adhérer à la FFG en tant que section directe d'un **Comité d'Entreprise** ou en tant que **Section Territoriale d'Entreprise** (STE) pour les grandes Entreprises ou administration nationale qui dispose d'une Association Sportive unique au plan national. Les formalités administratives d'affiliation à la FFG sont différentes dans ces 2 cas.

Me solliciter pour toute précision sur les affiliations

Pour mémoire, la ligue de Golf des Pays de la Loire regroupe 5 départements : **44, 49, 53, 72, 85.**

Pour tout renseignement :

Thierry LEROY – Délégué de Ligue - Golf Entreprise
40 rue du Moulin des Carmes
44300 NANTES
☎ : +336 82 89 05 09

Courriel unique pour tout contact ✉ : thierry.leroy@creditmutuel.fr

PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

GOLF D'ENTREPRISE

CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA FFG

Le jumelage entre 2 associations n'est pas autorisé.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Jeudi 14 février 2019

auprès du délégué Golf d'Entreprise de la ligue, concrétisée par l'envoi d'un chèque libellé à l'ordre de la Ligue de golf des Pays de la Loire de **40 € par équipe engagée** (*tarif inchangé depuis 2012*) pour participer aux compétitions par équipe organisées par la Ligue de Golf des Pays de la Loire à l'adresse suivante :

Ligue de Golf des Pays de la Loire 9, rue du Couëdic 44000 NANTES

La répartition des équipes sur les 5 divisions est annexée à la fin de ce vadémécum.

CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES JOEUSES ET JOUEURS

Les joueuses et joueurs composant les équipes de division de Ligue devront :

1. Répondre aux exigences des règles de statuts d'amateur.
2. Etre licencié de la FFGolf et présenter un certificat de non-contre-indication à la pratique du Golf en compétition ou répondre au questionnaire de santé en ligne selon les exigences de la FFGolf.
3. Etre membres de l'association Sportive d'Entreprise qu'ils ou elles représentent sur le territoire de la ligue ou y être rattachés conformément aux procédures en vigueur.
4. Etre salarié titulaire (ouvrant droit), de son association GE ou ayant-droit pour toutes les compétitions de Ligue, y compris le championnat de Ligue individuel ou par équipe en formule Strokeplay qualificatif pour les épreuves fédérales, sous réserve du respect de l'article 4.1 suivant.
4.1. : Précision : Pour les épreuves fédérales, seuls les salariés titulaires en activité seront autorisés à y participer. (*Championnat de France individuel et par équipe, Coupe de France par équipe en Strokeplay net ou Coupe de France P&P G.E*)
5. Si nécessaire et sur simple demande du Délégué, le Président d'une AS-GE devra fournir une attestation justifiant son appartenance à l'entreprise tel qu'un bulletin de salaire ou un justificatif de l'employeur précisant l'emploi et la fonction du joueur.

Définition d'ayants-droits :

Sont considérés comme ayants droits, les conjoints (mariés, concubins ou pacsés) des salariés ou des retraités de l'Entreprise. Leurs enfants peuvent être adhérents et licenciés au sein des sections Golf d'Entreprise. Toutefois ces enfants ne sont pas considérés comme ayant-droit dans le cadre de nos compétitions Golf d'Entreprise de ligue et les enfants ne peuvent pas participer à nos épreuves sportives.

Définition d'un joueur extérieur (définition reprise dans l'attestation FFG-GE signée lors de votre affiliation) :

« **Sont considérés extérieurs, toutes personnes autres que les personnels salariés de l'entreprise, anciens salariés ou leur famille** ». Les personnes extérieures ne doivent pas représenter plus de 10 % de l'effectif des membres de la section Golf Entreprise affiliée auprès de la FFGolf. Les enfants ne sont pas des joueurs extérieurs et restent exclus du champ de nos épreuves sportives de Ligue.

Nouveauté 2019 pour les 5 divisions de Ligue : Il est admis qu'un joueur / qu'une joueuse extérieur(e) puisse participer au Championnat de Ligue GE dans une équipe de l'une des 5 divisions. La limite est fixée à 1 et 1 seul adhérent extérieur par association, quel que soit le nombre d'équipe de cette association au sein des 5 divisions de la Ligue des Pays de la Loire.

Une association ayant par exemple 3 équipes en D2 / D3 / D4 ne pourra engager qu'un seul joueur « Extérieur » à chaque journée de Ligue.

Les joueurs « extérieurs » restent toujours exclus des épreuves fédérales et des qualifications de Ligue aux épreuves fédérales.

DEROULEMENT DES EPREUVES

CONDITION DE L'EPREUVE

Le **comité de l'épreuve** sera composé du Délégué au Golf d'Entreprise, du Président de la Commission Sportive de la Ligue et du Directeur du Golf d'accueil ou à défaut du Président de l'Association Sportive du Club d'accueil ou encore du responsable de la commission sportive du club d'accueil ou de toute personne habilitée à prendre des décisions sur le déroulement du jeu et désignée par le Délégué au Golf d'Entreprise de la Ligue des Pays de la Loire.

Dans les conditions définies dans les règles de golf, seuls les arbitres désignés, pour l'épreuve considérée, par la commission sportive de la ligue sont autorisés pour donner une décision sur les règles, qu'ils fassent ou non partie du comité de l'épreuve.

Les responsables du comité sont définies par les Règles de golf 2019.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

BALLE

L'épreuve sera disputée exclusivement avec les balles de 42,67 mm de diamètre (1,68 inches), figurant sur la liste des balles approuvées par le ROYAL AND ANCIENT GOLF CLUB DE ST ANDREWS et l'U.S.G.A.

CONDITION DE L'ÉPREUVE / INTERRUPTION DU JEU

Avertissement : Nouvelles règles de Golf au 1^{er} janvier 2019

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles règles de Golf, la numérotation des articles cités en références dans cette rubrique sur le report d'épreuves en cas de terrain impraticable a peut-être été modifiée.

L'essentiel des dispositions énoncées ci-dessous est toutefois maintenu en l'état.

Une mise à jour de la numérotation indexant ces règles de golf sera faite ultérieurement.

Rappel de quelques textes officiels applicables sur le déroulement d'une épreuve et l'interruption du jeu.

En fonction des conditions climatiques LE JEU PEUT ETRE INTERROMPU conformément à la règle 6-8 par le comité de l'épreuve et considérant l'article 33-2-d sur le TERRAIN INJOUABLE, la Commission Sportive du Golf d'Entreprise prend les dispositions suivantes conformément à l'article 33-1 qui stipule que LE COMITE DOIT ETABLIR LE REGLEMENT SELON LEQUEL UNE COMPETITION DOIT ETRE JOUEE.

Extrait de l'article 6-8 des règles de Golf : Règle 6

Procédure lorsque le jeu est interrompu par le Comité :

En cas d'interruption du jeu par le Comité, si les joueurs dans un match ou un groupe sont entre le jeu de deux trous, ils ne doivent pas reprendre le jeu avant que le Comité n'ait donné l'ordre de reprise du jeu. S'ils ont commencé le jeu d'un trou, ils peuvent interrompre le jeu immédiatement ou continuer le jeu du trou, à condition de le faire sans délai. S'ils choisissent de continuer le jeu du trou, ils peuvent interrompre le jeu avant que le trou ne soit terminé. Dans tous les cas, le jeu doit être interrompu après l'achèvement du trou.

Les joueurs doivent reprendre le jeu lorsque le Comité a ordonné la reprise du jeu.

En application de la règle 33-2-d : Terrain injouable

Si le Comité ou son représentant autorisé considère que pour quelque raison que ce soit, le terrain n'est pas dans un état jouable ou qu'il y a des circonstances qui rendent impossible le déroulement normal du jeu, il peut, en match-play ou en Strokeplay, ordonner une interruption momentanée du jeu, ou bien en Strokeplay déclarer le jeu nul et non avenu et annuler tous les scores pour le tour concerné. Quand un tour est annulé, toutes les pénalités encourues durant ce tour sont annulées.

Avis de la Commission Sportive du Golf d'Entreprise sur les conséquences dans ses épreuves sportives d'une interruption du jeu avec impossibilité de le reprendre sur décision du Comité de l'Epreuve.

En cas d'impossibilité de reprendre le jeu, il est décidé, pour les épreuves de Ligue en match-play de :

- ne retenir que les scores des matches en doubles dans la formule Foursome si le jeu est interrompu durant les 9 derniers trous à la condition que toutes les équipes de la division concernée ou de la poule concernée aient au moins terminées les 9 premiers trous,
 - d'annuler les scores de la journée de manche de championnat considérée si toutes les équipes n'ont pu au moins accomplir les matches de double en Foursome,
- Il est décidé de ne pas faire rejouer ces matches et la journée est donc neutralisée.

Le classement général de la saison sera fait sur 4 journées au lieu de 5 journées initialement prévue.

- Dans l'éventualité d'une 2^{ème} journée interrompue en raison des conditions climatiques par le Comité de l'Epreuve au cours du championnat de Ligue, il sera de nouveau fait application de cette règle.

Le classement général sera établi sur 3 jours de compétitions au lieu de 5 initialement prévue.

Dans cette hypothèse, la **commission sportive du Golf d'Entreprise** se réserve le droit de neutraliser les résultats de la saison entière.

De fait, aucune équipe ne pourra être déclarée gagnante de sa division ou de sa poule et n'accèdera à la division supérieure.

De même aucune équipe ne sera reléguée en division inférieure en fin de saison.

La saison entière serait neutralisée et les mêmes équipes seraient donc de facto qualifiées pour la saison suivante aux mêmes places et dans les mêmes divisions et poules que dans la saison précédente.

En cas d'impossibilité de reprendre le jeu, il est décidé, pour les épreuves de qualification aux épreuves fédérales en Strokeplay :

- d'annuler la manche considérée pour les qualifications concernées (Coupe de France par équipes ou Championnat Fédéral Golf Entreprise Individuel) dès lors que tous les participants n'ont pas terminés cette manche.

Le classement général des épreuves de qualification de la Ligue serait donc réalisé sur les 2 manches restantes au lieu de 3 initialement prévues.

- Dans l'éventualité d'une 2^{ème} journée interrompue en raison des conditions climatiques par le Comité de l'Epreuve des qualifications, il sera de nouveau fait application de cette règle.

La Commission Sportive du Golf d'Entreprise, prenant en compte les résultats de la seule manche restante se réserve le droit de sélectionner les représentants de la Ligue des Pays de la Loire au niveau fédéral en prenant en considération les participations individuelles et collectives des années précédentes dans ces 2 épreuves fédérales.

Les éventuelles performances individuelles précédant cette interruption du jeu pourront être enregistrées pour la gestion des index des joueurs concernés.

En cas d'impossibilité de reprendre le jeu, il est décidé, pour les épreuves du Championnat Départemental en Stableford :

- d'annuler les résultats de la manche considérée pour toutes les rencontres, sur l'ensemble des terrains où se disputent les épreuves de la même journée de championnat départemental tant sur la zone Ouest que sur la zone Est, dès lors que sur l'un des terrains les rencontres n'ont pu aller jusqu'à leur terme, pour l'ensemble des participants.

Pour mémoire, une journée de championnat départemental est disputée sur 3 terrains différents.

Nous ne pouvons valider les résultats de ces journées que dans l'hypothèse où les 3 journées de rencontres se sont entièrement déroulées.

- Dans l'éventualité d'une 2^{ème} journée interrompue en raison des conditions climatiques par le Comité de l'Epreuve, il sera de nouveau fait application de cette règle.

Dans cette hypothèse, la **commission sportive du Golf d'Entreprise** se réserve le droit de neutraliser les résultats de la saison.

De fait, aucune équipe ne pourra être déclarée gagnante de son championnat départemental (zone Ouest ou zone Est) et n'accèdera à la 5^{ème} division de la Ligue.

La saison entière serait neutralisée. Les équipes classées dernières de leurs poules de D5 resteront l'année suivante en Division 5 de Ligue.

CONSIGNES PARTICULIERES / PENALITES

Disqualification d'une équipe :

- Après échanges et décisions prises à l'unanimité des présents lors de la réunion des Présidents d'AS G.E. du 25 octobre 2013, il est rappelé que pour toutes les compétitions golf d'Entreprise de ligue, tous les joueurs ou toutes les équipes qui n'auraient pas réglé leurs green-fees avant de quitter le golf d'accueil seront disqualifiés.
- Après échanges et décisions prises à l'unanimité des présents lors de la réunion des Présidents d'AS G.E. du 16 octobre 2015 il en sera de même pour les compétitions gérées par la ligue de golf des Pays de la Loire. Dans le cas où les greens fees ne sont pas réglés par l'Association au moment du recording par la remise d'un chèque de règlement le jour même de l'épreuve auprès du représentant de l'AS en charge du Recording avec sa feuille de match. Cette association sera automatiquement disqualifiée à réception du rapport de l'AS en charge de ce recording, constatant le non-paiement lors de l'envoi des résultats. Les Greens-fee restent dues à la Ligue organisatrice.
- Toute équipe qui, au terme d'une compétition de Strokeplay rendra un nombre de cartes inférieur au nombre de score à retenir prévu au règlement de l'épreuve sera disqualifiée.
- **L'utilisation de voiturette par un joueur non titulaire d'une licence FFG portant la mention « BUGGY YES » est interdite et entraînera la disqualification du joueur et de l'équipe.**

Dispositifs artificiels et équipements inhabituels (Règle de golf 14-3)

L'utilisation des lecteurs de type MP3/MP4 ou de téléphone portable par les joueurs est interdite.
L'utilisation d'instruments de mesure des distances doit rester conforme aux règles Fédérales.

Retard au départ (application systématique de la règle 6.3)

« Si un joueur se présente au départ désigné, prêt à jouer, dans les 5 minutes qui suivent son heure de départ et qu'il n'existe pas de circonstances justifiant la non-application de la pénalité de disqualification prévue dans la règle 33.7, la pénalité pour n'avoir pas pris le départ à l'heure sera : La perte du 1^{er} trou en MATCH PLAY et deux coups de pénalité sur le premier trou en STROKE PLAY, au lieu de la disqualification prévue dans la règle 33.7 ».

Au-delà de 5 minutes de retard : **disqualification**.

Jeu lent

Les responsables des épreuves et les arbitres éventuels recevront des directives précises et auront toute autorité pour appliquer cette règle.

Comportement incorrect

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, insultes, etc. ...), il pourra, après avoir reçu un avertissement d'un membre du Comité de l'Epreuve, être pénalisé de 2 points sur les épreuves en Stroke. Les joueurs ou partenaires de jeu de la personne qui se comporte ainsi peuvent saisir dès que possible le Comité de l'épreuve pour faire constater et cesser ces agissements incorrects et inadmissibles dans nos épreuves sportives.

Le **comité de l'épreuve ou son représentant** pourra éventuellement prononcer sa disqualification, en particulier dans le cas d'insultes à un membre du comité ou à un arbitre. Dans tous les cas, le **Délégué de Ligue** ou le Délégué Fédéral devra mentionner les faits dans son rapport à la commission sportive de la Ligue ou la commission sportive nationale qui pourra prendre des sanctions ad hoc.

Non présentation au recording

0 point pour l'équipe ayant omis d'enregistrer et de signer ses résultats sur les feuilles de match.

**REGLEMENT PARTICULIER
DES EPREUVES
GOLF ENTREPRISE
DE LIGUE**

CHAMPIONNAT G.E. DE LIGUE PAR EQUIPES QUALIFICATION COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE TROPHEE RAYMOND FANEN

COMPOSITION DES EQUIPES

1 équipe par club, composée de 3 à 4 joueurs.

Les joueurs doivent impérativement être salariés titulaires en activité de l'établissement du club ou ayants-droits. Les joueurs « extérieurs » sont exclus de cette épreuve.

Index : 0 à 21,4 (index 21,4 retenu pour les joueurs 21,4 à 25).

Aucune dérogation d'inscription pour des joueurs d'index supérieur à 25.

Inscription : par extranet en respectant les dates limites d'engagement.

NB : Participation possible des AS qui ne remplissent pas les conditions d'engagement des ouvrants droits (3 ou 4 joueurs salariés titulaires), sans prétendre pouvoir participer au classement des qualifications permettant d'accéder à la Coupe de France par équipe du Golf d'Entreprise.

Important : Les A.S. concernées par cette règle doivent informer le Délégué de Ligue lors de l'enregistrement de leurs équipes sous Extranet.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : 2 manches minimum en **STROKE PLAY NET**.

Nouvelle règle 2019 : Le **Score Maximum** : « Forme de Stroke Play dans laquelle, pour chaque trou, votre score ou celui de votre camp est plafonné à un nombre maximal de coups fixé par le comité, par exemple. deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey net » Pour cette compétition Fédérale, le score maximum sera de +5 par rapport au Par sur chaque trou et la mesure est applicable dès les phases de qualification de Ligue.

Le Score de +5 par rapport au Par du trou joué sera le Score Maximum à retenir sur la Carte du joueur.

Exemple : sur un Par 4 le score maximum retenu sur la Carte de score sera de 9.

La participation aux 2 manches est obligatoire pour être dans le classement général par équipe en vue de la sélection par la ligue des 2 AS participantes à la Coupe de France par équipe du GE.

Départs marques arrières : Blanches pour les Messieurs et Bleues pour les Dames.

Classement général : les 3 meilleurs scores retenus pour l'équipe.

Si moins de 3 scores pour l'équipe, le résultat n'est pas retenu et l'équipe est disqualifiée (non-respect des 2 tours obligatoires avec au minimum 3 joueurs).

Départage : se fait sur la 2^{ème} et dernière manche, si égalité, départage sur la 3^{ème} et dernière carte retenue de chaque équipe, si nouvelle égalité **départage selon la règle fédérale du Vadémécum FFG 2019.**

Départage sur le 18, 9, 6, 3 ... etc. pour désigner la carte et l'équipe qui l'emporte.

Sont qualifiés pour la Coupe de France du Golf d'Entreprise « Trophée Raymond FANEN » les 2 clubs arrivés 1^{er} et 2^{ème} du Championnat par équipes de Ligue (équipes ayant le moins de points en Strokeplay net à l'issue des 2 manches).

En cas de forfait pour l'épreuve fédérale, la place qualificative disponible est proposée à l'équipe arrivée 3^{ème}, puis 4^{ème} et ainsi de suite afin de présenter 2 clubs pour représenter la Ligue de Golf des Pays de la Loire à la Coupe de France des AS-GE.

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE P & P QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL G.E. DE PITCH & PUTT PAR EQUIPE.

COMPOSITION DES EQUIPES

1 Equipe par club, composée de 2 joueurs.

Inscription : par extranet en respectant les dates limites d'engagement.

Pour les joueurs : Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie sur simple demande du Délégué.

Index : 0 à 35,6

NB : Participation possible des AS qui ne remplissent pas en totalité les conditions d'engagement des ouvriers, sans prétendre pouvoir participer à la finale fédérale nationale de Pitch and Putt.

Important : Les A.S. concernées par cette règle doivent en informer le Délégué de Ligue lors de l'enregistrement de leurs équipes sous Extranet.

En fonction du nombre de places disponibles, une AS pourra engager plusieurs équipes dans l'épreuve des qualifications. Dans ce cas, une seule équipe du Club sera classée pour les qualifications à l'épreuve fédérale nationale de la saison suivante.

REGLES ET CLASSEMENT

- Formule de jeu : Stroke Play Brut - 36 Trous (2 tours le même jour)
- Départs : Marques de Départ identiques aux joueuses et joueurs.
- Départs en Shot-Gun avec brassage des équipes au 2^{ème} tour.
- Classement : Le classement se fera par addition sur les 2 tours des scores des 2 joueurs de l'Equipe en retirant la plus mauvaise carte des 4 cartes.
- Départage : En cas d'égalité, le départage sera fait par le Comité de l'épreuve dans le respect des règles de la FFG pour ce type d'épreuve.

La Ligue de Golf des Pays de la Loire a un quota de 2 équipes pour l'épreuve Fédérale.

Les 2 premiers clubs du Championnat de Ligue sont qualifiés pour la Coupe de France du Golf d'Entreprise de P&P. En fonction de la non-utilisation de leur Quota par d'autres Ligues une 3^{ème} place peut éventuellement être proposée à notre Ligue.

En cas de forfait pour l'épreuve fédérale, la place qualificative devenue disponible est proposée à l'équipe arrivée après l'équipe qui déclare forfait dans l'ordre de notre Championnat de Ligue et ainsi de suite afin de présenter un nombre de clubs égal au quota attribué ou augmenté à notre Ligue des Pays de la Loire.

LA COUPE DE L'OUEST

LIGUE DE BRETAGNE / LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

COMPOSITION DES EQUIPES

Epreuve annuelle ouverte à tous les adhérents des Associations Sportives d'Entreprise des ligues Golf Entreprise de Bretagne et des Pays de la Loire affiliées à la FFGolf et présentant un certificat médical de non-contre-indication de la pratique du Golf en compétition.

REGLES ET CLASSEMENT DE L'EDITION 2017

La RYDER-CUP de l'OUEST renommée « COUPE de L'OUEST » pourra rassembler jusqu'à **88 joueurs**, représentant 44 équipes au maximum, soit **22 équipes de 2 joueurs au maximum par ligue**.

Dans le cas d'une inscription inférieure à cette capacité de 22 équipes par Ligue, le match-play se jouera sur le nombre équivalent d'équipes inscrites dans chaque Ligue.
Exemple : 15 équipes en Pays de la Loire et 20 équipes en Bretagne.

La rencontre réunira tous les joueurs inscrits par chaque Ligue à cette manifestation mais le classement ne se fera que sur les 15 matchs de face à face entre les 2 ligues.

Inscriptions : Le choix du terrain revient à la Ligue organisatrice. Une **équipe** est composée de 2 joueurs ou joueuses d'une même association G.E. et elle s'inscrita exclusivement par Extranet en respectant la date limite d'engagement pour les équipes de la Ligue des Pays de la Loire. Les équipes de la Ligue de Bretagne s'inscrivent auprès de leur représentant qui adressera la liste des participants le mardi précédent le jour de l'épreuve au Délégué de la Ligue des Pays de la Loire.

Formule de jeu : **Match Play en 4 balles / meilleure balle.**

Match Play à quatre balles (Règle 30) : Les 2 joueurs de chaque "camp" jouent chacun une balle et le meilleur score réalisé par l'un des joueurs de l'équipe sur chaque trou est pris en compte.

Marques de départs : Arrières, blanches pour les Messieurs, Bleues pour les Dames

Comptage des points en match-play : 1 point pour le gain du match, 1/2 point en cas d'égalité et 0 point en cas de défaite.

Classement : La Ligue gagnante est celle qui totalisera le plus grand nombre de points à l'issue de l'ensemble des rencontres. La gravure du titre de la **Coupe de l'Ouest** sur le Trophée est à la charge de la Ligue gagnante. Elle remettra le Trophée en jeu l'année suivante.

Départage : Pas de départage possible.

En cas d'égalité à l'issue de l'épreuve de match-play, la COUPE de L'OUEST restera à la Ligue détentrice de cette Coupe.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE LIGUE BRUT ET NET POUR HOMMES ET DAMES

COMPOSITION DES EQUIPES POUR LES ASSOCIATIONS

Index 0 à 21,4, sans dérogation possible (règlement fédéral national).

De **1 à 5 joueurs salariés** titulaires en activité de l'établissement du club ou ayants-droits.
Inscription sous extranet en respectant la date limite d'engagement.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : 2 manches de **STROKE PLAY BRUT** sur 2 jours consécutifs le même weekend.

Marques de départs : blanches pour les Messieurs, bleues pour les Dames.

Classement : Cumul des scores en brut des 2 manches. Si un joueur ne fait qu'une manche (samedi ou dimanche), il n'est pas classé au général.

Départage : en cas d'égalité le départage se fait sur la carte du 2^{ème} jour selon la règle du Vadémécum 2019 de la FFG :

- Départage sur les trous 18, 9, 6, 3.

- Si une nouvelle égalité subsiste il faut comparer les scores trous par trous en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème}, etc.).

En 2019, un classement individuel en Stroke Net sera proposé.

Titres : Championne & Champion de Ligue Golf Entreprise.

Remise des prix : Trophée remis au 1^{er} Homme et 1^{ère} Femme en Brut et Net.

QUALIFICATION REGIONALE POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE

IMPORTANT : La Ligue de Golf des Pays de la Loire dispose de **6 places** pour former l'équipe qui représente la Ligue au Championnat Fédéral individuel et par équipes du Golf Entreprise suite à la réforme des territoires et des Régions, réforme en vigueur depuis la saison 2017.

Le Délégué sélectionnera pour représenter la Ligue les 5 meilleurs joueurs / joueuses en brut au classement général du Championnat individuel de Ligue GE, salariés titulaires en activité de l'Etablissement / Entreprise de l'AS qu'ils représentent. Il veillera au respect de la mixité pour ses 5 premiers représentants.

Le 6^{ème} et dernier représentant sera désigné par le Délégué de la Ligue de Golf des Pays de la Loire (Invitation - Wild Card).

Après proposition par le Délégué de Ligue et sur décision de la Commission Sportive de la Ligue, la 6^{ème} place sera attribuée au joueur ou à la joueuse pouvant représenter au mieux les intérêts sportifs de l'équipe de la Ligue de Golf des Pays de la Loire.

COUPE DES PRESIDENTS ET CAPITAINES

Cette épreuve a traditionnellement lieu le vendredi qui précède les congés scolaires de la Toussaint.

C'est aussi le jour de la réunion de fin de saison des Présidents d'associations Golf d'Entreprise de la Ligue des Pays de la Loire.

COMPOSITION DES EQUIPES

Une équipe de 2 joueurs composée du Président et du Capitaine des Jeux du Club ou d'un autre joueur adhérent de l'Association Sportive désigné par son Président.

Inscription sous extranet en respectant la date limite d'engagement.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : définie chaque année par le Délégué de Ligue parmi celles qui suivent :

GREENSOME : Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

CHAPMAN : Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, puis les échangent pour le 2^{ème} coup, et choisissent ensuite celle qui leur convient le mieux pour terminer le trou en jouant alternativement.

PATSOME : Les 6 premiers trous sont joués en 4 balles, les 6 suivants en Greensome, les 6 derniers en Foursome. Le décompte des coups reçus se fait comme en Foursome.

SCRAMBLE : Forme de jeu avec un camp composé de 2 joueurs ou plus. Après que tous les joueurs ont pris le départ, le camp choisit l'une des balles pour le second coup et tous les joueurs (à l'exception de celui dont la balle a été choisie selon les recommandations du Comité des Règles) joueront leur coup de cet endroit et ainsi de suite jusqu'à la fin du trou.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES RÈGLES FFG POUR L'ORGANISATION D'UN SCRAMBLE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses règles sont variables suivant les clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le **Comité des Règles de la FFGolf** a entrepris de proposer une formule "**unifiée**" prenant en compte les remarques suivantes :

- tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un endroit aussi proche et similaire que possible de celui où repose la balle choisie
- le fait de dropper peut amener la balle dans un lieu très différent de celui de la balle choisie
- les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir choisir leur ordre de jeu
- le scramble est une formule très lente et doit être accélérée autant que faire ce peut
- pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue
- afin de mieux coordonner une équipe, un des joueurs doit être nommé "**Capitaine**" (c'est le plus souvent le meilleur joueur)
- étant données les particularités de jeu la formule Stroke Play est la plus adaptée.

CHAMPIONNAT DES DIVISIONS 1, 2, 3, 4 & 5.

COMPOSITION DES EQUIPES

- Une équipe de 4 joueurs par division ou par poule de division.
- Ouverts aux ouvrants-droits et ayants-droits.

Nouveauté 2019 : La présence d'un joueur extérieur est admise dans la limite de 1 et 1 seul joueur extérieur par journée de Championnat, quel que soit le nombre d'équipe de l'Association. Voir plus haut la définition du statut du Joueur Extérieur.

- La composition de l'Equipe sera inscrite sous extranet, au plus tard la veille du jour de la compétition pour contrôle des équipes par le Délégué (certificat médical et index).

Depuis la saison 2018, le Délégué ne fait plus de contrôle le vendredi !

Si, après une journée de Ligue le Délégué constate une non inscription de l'équipe sur Extranet celle-ci écope d'un **avertissement**.

Elle devra adresser sans délai la liste de ses joueurs et confirmer au Délégué que les joueurs sont détenteurs d'une licence active et à jour de leur certificats médicaux.

Si le Délégué constate une récidive de non inscription de l'équipe sur Extranet celle-ci écope **d'un point de pénalité** au classement général.

- Les noms des participants et leurs index seront obligatoirement reportés sur les feuilles de match du recording. Ces feuilles seront signées des 2 capitaines d'équipes.

ATTENTION : En cas de changement de joueur le jour même de la compétition :

- Le Capitaine des jeux de l'AS concernée informera sans délai le Délégué par mail ou SMS dès le samedi matin de l'épreuve afin d'avertir de ce changement avant le début de la rencontre.
- Le n° de licence du joueur remplaçant doit être renseigné sur la feuille de match.
- Toute fausse déclaration entraîne la **disqualification du joueur**.

REMARQUE en cas de CONTESTATION / RECLAMATION :

A l'issue d'une rencontre, le Capitaine d'une AS qui souhaite poser une réclamation / contestation du score ou de l'application d'une règle ayant influencé le score ou encore pour un comportement incorrect d'un joueur ou pour tout autre raison qu'il motivera doit le mentionner impérativement sur la feuille de match en y indiquant ses réserves et le motif de sa contestation.

Cette réclamation sera étudiée par le Délégué de Ligue et la Commission Sportive de la Ligue afin de statuer et de prendre une décision.

Toute feuille de match qui sera rendue signée par les 2 capitaines d'équipe sans aucune mention de réserve est considérée comme définitive et valide les scores de chaque équipe. Aucune réclamation ne sera recevable après remise d'une feuille de match signée au Recording.

REGLES ET CLASSEMENT

Composition des équipes de 4 joueurs dans l'ordre des index.

Une tolérance de 0.9 point d'index est acceptée entre les joueurs d'une même équipe.

Exemple : Dans une équipe de 4 joueurs, vous disposez des index suivants :

- 12,5 ... 12,9 ... 14,2 et 16,8.
- Le joueur 12,9 peut être désigné par son Capitaine pour jouer en n° 1 et le joueur 12,5 en n°2 (écart inférieur à 0,9 point d'index).

La décision de l'ordre des 4 joueurs doit être figée au départ du 1^{er} trou et confirmée par le remplissage de votre feuille de match avec l'ordre des joueurs.

L'inversion des joueurs en fonction de cette tolérance d'index n'est pas possible au départ des simples.

Formule de jeu : MATCH-PLAY.

. 9 premiers trous en FOURSOME par équipe.

Pour le 1^{er} départ du Foursome,

- 9 derniers trous en MATCH-PLAY simple.

Départs : repères arrières pour les divisions 1 à 3 et avants pour les divisions 4 et 5.

Précisions sur l'HONNEUR (correction de la règle précédente qui était erronée)

S'agissant de Match-Play le tirage au sort effectué par les Capitaines d'équipes en début de rencontre permet au gagnant de choisir s'il prend l'honneur au départ ou s'il donne l'honneur du départ à son adversaire du jour.

L'honneur s'appliquera pour les doubles et aussi pour les simples à la même équipe.

L'index des joueurs ne rentre pas en considération pour les Simples, c'est l'Honneur des doubles qui est maintenu dans le cadre d'un Match-Play.

REGLES ET CLASSEMENT (SUITE)

Dans le cas de clubs représentés dans plusieurs divisions :

L'ordre des index doit être respecté. Une tolérance de 2,5 points d'index est toutefois acceptée.

Il n'y a pas obligation de faire remonter les équipes vers le haut dans le cas où une équipe est incomplète et se trouve face à un forfait. Cependant, il ne peut y avoir descente de joueurs habituels de la division concernée et devenus disponibles vers une division inférieure ou vers le Championnat Départemental de la Zone Ouest ou de la Zone Est.

IMPORTANT : En cas de participation des joueurs d'une équipe de Ligue forfait ou disponible en raison du forfait de son adversaire, à une épreuve du Championnat Départemental, le Capitaine des Jeux s'engage à prévenir le responsable du Golf d'Entreprise du CD 44 ou du CD 49 pour prise en compte de leur score conformément aux règlements du Championnat Départemental.

Dans le cas du forfait d'un joueur, il y a systématiquement remontée des joueurs restants de l'équipe vers le haut. En cas de non application, le score réalisé sera annulé et l'équipe disqualifiée par forfait.

Exemple : Sur une équipe de 4 joueurs, le joueur positionné en n°1 est forfait le jour de l'épreuve, le joueur classé n°2 devra faire équipe avec son n°3 qui prend la place de n°2. Le n°4 devient n°3, il perd son match en Foursome en raison du forfait, puis rencontrera le joueur classé en n°3 de l'équipe adverse pour disputer le point du match-play simple. Le joueur 4 de la partie adverse n'a plus d'adversaire.

ATTRIBUTION des POINTS par MANCHE

Victoire :	5 points
Nul :	4 points
Défaite :	3 points
Forfait total de l'équipe :	0 point

Règles particulières :

Absence d'un joueur	:	- 1 points sur le classement général.
Absence de 2 joueurs	:	- 2 points sur le classement général.
Absence de 3 ou 4 joueurs	:	Forfait de l'équipe = 0 point au général.

REGLES ET CLASSEMENT - DEPARTAGE

En fin de championnat, en cas d'égalité pour l'accession en division supérieure ou de descente en division inférieure, le départage s'effectue comme suit :

1 - le point-avantage particulier (résultat de la rencontre des 2 équipes concernées lors de leur face à face) est pris en compte.

2 - en cas de nouvelle égalité, prise en compte du point-avantage général de la rencontre (en appliquant le nombre de points correspondants) :

1/0 = 0,5	3/2 = 2
2/0 = 1	4/3 = 3
2/1 = 1,5	5/4 = 4 etc...

3 - en cas de nouvelle égalité, prise en compte du point-avantage général (nombre de points net)

4 - en cas de nouvelle égalité, Play Off le samedi qui suit la dernière manche avec le choix d'au moins 2 joueurs par équipe concernée parmi les 4 joueurs qui composaient les 2 équipes lors de la dernière manche. La compétition de départage se déroulera sur le même parcours que la dernière manche avec 9 trous en Foursome et 9 trous en simple.

REGLES ET CLASSEMENT - SUITE

Pour la division 1 : L'équipe classée 1^{ère} pourra s'engager dans le championnat fédéral promotion du G.E. si elle le souhaite. L'inscription se fera par Internet suivant les instructions de la FFG. Le dernier redescend en 2^{ème} division.

Pour la division 2 : L'équipe 1^{ère} accède à la 1^{ère} division la saison suivante, les 2 derniers descendent en 3^{ème} division l'un en poule A et l'autre en poule B.

Pour la division 3 : Les premiers de chacune des 2 poules accèdent à la 2^{ème} division. les 2 derniers de chaque poule de D3 descendent en 4^{ème} division. Ces 4 équipes seront réparties sur les 4 poules de division 4.

Pour la division 4 : Les premiers de chacune des 4 poules de D4 accèdent à la division supérieure D3. Ces 4 équipes seront réparties sur les 2 poules de la D3. Les derniers de chacune des 4 poules de la D4 descendent en D5 et seront répartis sur les 4 poules de D5.

Pour la division 5 : Les premiers de chacune des 4 poules accèdent à la division supérieure de D4. Ces 4 équipes de division 5 seront ventilées sur chacune des 4 poules de la division 4. Les derniers de chacune des 4 poules de division 5 redescendent en Championnat Départemental, zone Ouest ou Est selon leur implantation d'origine.

Traitement particulier à la division 5 : Elle jouera ses rencontres prioritairement sur les terrains des départements 44 ou 49 afin de centraliser les épreuves sportives sur le territoire géographiquement étendue de la Ligue des Pays de la Loire.

Cette règle n'est pas exclusive et le Délégué se réserve le droit de positionner une épreuve de 5^{ème} division en dehors de ces 2 départements sur le 85, le 72 ou le 53 en fonction de la disponibilité des Golfs d'accueil pour nos épreuves.

Brassage : Il a été adopté le principe d'un brassage des équipes à la fin de chaque saison. Un tirage au sort des équipes qui se maintiennent dans leurs divisions sera fait par le Délégué de Ligue pour mélanger la composition des groupes d'Associations de Golf Entreprise dans chaque poule des divisions 3, 4 et 5.

Réclamations : Toute réclamation doit être formulée au Délégué de Ligue dans les délais prévus au règlement fédéral ou au plus tard, le mardi qui suit la compétition.

LE TROPHEE 36+

Le Trophée 36 + n'est pas reconduit.

La Ligue n'organisera pas d'épreuves 36+ en ce début de saison 2019.

COMPOSITION DES DIVISIONS EN 2019

Golf Entreprise – Ligue des Pays de la Loire Championnat de Ligue 2019 Composition des 5 divisions

1 ^{ère} DIVISION	4 ^{ème} DIVISION Poule A	5 ^{ème} DIVISION Poule A
2 F OPEN 49 ASPTT ASPEIN ALC 44 ASGEN ASCM Nantes	ASGEN AIRBUS St NAZAIRE ASAA 2F OPEN 49 - 1 ASCION ASCEMA	THALES MANITOU ATSCAF 44 - 1 ASCM Nantes AS BPGO Nantes SGTD TOTAL
2 ^{ème} DIVISION	4 ^{ème} DIVISION Poule B	5 ^{ème} DIVISION Poule B
2 F OPEN 53 AS CHU Nantes ATSCAF 44 AGJSEP ASMN Nantes ASLAN	AGJSEP ALC 44 ASGEN 2 USFEN 44 2F OPEN 49 - 2 ASMN Nantes	ATSCAF 44 - 2 USAC SOREGOR ASCACCO ASGEN ASCAEN
3 ^{ème} DIVISION Poule A	4 ^{ème} DIVISION Poule C	5 ^{ème} DIVISION Poule C
Airbus Nantes AS ALBA AS PGA Police ASPTT Airbus St Nazaire ASC Indret	SGTD Total AIRBUS Nantes AS PMSA 53 2F OPEN 53 COSTA Caisse d'Epargne	CSAD 49 ASPTT 2F OPEN 85-1 ATSCAF 49 AIRBUS Nantes CHU Nantes
3 ^{ème} DIVISION Poule B	4 ^{ème} DIVISION Poule D	5 ^{ème} DIVISION Poule D
2F OPEN 85 AS LACTALIS USAC USFEN 44 SOREGOR Sports CSAD 49	ASLAN ESCAAM CSAD 49 ASGVSN CM LAVAL ST GOLF	CSAD Prytanée ASEF RACC 2F OPEN 85-2 ALC 44 2F OPEN 49

Un grand merci à ces 72 équipes pour leur engagement dans ce championnat à 5 divisions.

Merci de faire vivre le Golf d'Entreprise sur notre Ligue !

Le Délégué...

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les Championnats Départementaux sont sous la responsabilité des Comités Départementaux G.E.

2 zones sont définies :

- Zone Ouest (n°1) qui couvre les Départements 44 et 85 sous la responsabilité du Comité Départemental G.E. de Loire-Atlantique.
- Zone Est (n°2) qui couvre les Départements du 49, 53 et 72 sous la responsabilité du Comité Départemental G.E. du Maine et Loire.

Chaque Comité Départemental définit ses règles de fonctionnement, choisit les sites de compétition, gère les rencontres, l'élaboration et la publication des résultats.

Les points suivants servent de tronc commun pour chaque Comité Départemental et maintiennent la cohérence avec le Championnat de Ligue.

- **Formule de jeu :** Stableford
- **Départs :** boules avant, jaunes pour les hommes ou rouges pour les femmes, par équipes de 3 à 5 joueurs maximum.
- Se déroule sur 5 manches aux mêmes dates que le Championnat des 5 divisions de Ligue,
- Les 3 meilleures cartes en brut sont retenues pour le Classement par équipe sur chaque journée,
- Dans le cas d'un club engageant plusieurs équipes, seule la 1^{ère} équipe classée peut prétendre accéder à la montée en championnat de Ligue de 5^{ème} division.

Les AS qui engagent à la fois des Equipes en Championnat de division de Ligue et des Equipes en Championnat Départemental doivent respecter l'ordre des index avec une tolérance de 2,5 points d'index. **Les contrôles aléatoires seront effectués a posteriori.** Les sanctions sont identiques à celles prévues en Championnat de Ligue.

Sans remettre en cause les critères définis par les Comités Départementaux GE pour participer au Championnat, les cartes de scores des jeunes ou des adhérents extérieurs devront être supprimées des classements en "brut" avant consolidation des résultats par la Ligue.

A l'issue du Championnat, le 1^{er} en brut de chaque zone monte en Championnat de Ligue.

Le 1^{er} en brut du CD 44-85 accède à la 5^{ème} division poule 1, le 1^{er} en brut du CD 49-72-53 accède à la poule 2.

Après consolidation des résultats des 2 zones, 2 autres équipes accèdent à la 5^{ème} Division.

Le meilleur brut accède à la poule 1 et le 2^{ème} meilleur en brut à la poule 2.

La Ligue informera chaque Comité Départemental GE des équipes de Championnat Départemental qui acceptent de monter en Championnat de Ligue et leur communiquera les équipes de Division 5 qui redescendent en Championnat Départemental à l'issue de la saison.

Pour toute inscription ou information complémentaire concernant le Championnat Départemental GE, contacter le correspondant Golf d'Entreprise de votre Département.

Comité Départemental 44 : Yann MIRO DEL VALLEE cdgla44ge@gmail.com

Comité Départemental 49 : Alain SUZINEAU alain.suzineau@wanadoo.fr

Liste des Associations Golf Entreprise de la Ligue CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

COMITE DEPARTEMENTAL 44 Départements 44 et 85 Zone Ouest (n°1)	COMITE DEPARTEMENTAL 49 Départements 49, 53 et 72 Zone Est (n°2)
<p style="text-align: center;"> AIRBUS Nantes AIRBUS St. Nazaire AGJSEP ALC 44 ASPEIN USFEN 44 2 F OPEN 85 ASAA AS ALBA ASCAEN ASCEE ASC INDRET AS COSTA ASGEN ASGVSN ASLAN AS MCG ASMN ATSCAF 44 ASPTT ASCION CIC Ouest BANQUE POPULAIRE CAISSE EPARGNE CREDIT MUTUEL Nantes FAMAT IBM SGTD TOTAL Donges RACC SNCF Nantes AS BDNS Nantes AS SYMBIOS Nantes AS CHU Nantes AS PROGINOV Nantes AS PRB 85 AS ESPRIT FRAIS (Fleury Michon 85) BNP PARIBAS Nantes MANITOU Sport Racing THALES AS BOUYGUES Bâtiment Grand Ouest <i>(transfert du Siège à Nantes)</i> AS Orange Nantes MLK (nouveau) </p>	<p style="text-align: center;"> ASCEMA AS CSAD Angers ASCS PRYTANEE Militaire AS ST Golf ATSCAF 49 CREDIT MUTUEL Laval ESCAAM GECA AS MSA 53 Laval POLICE GOLF ANJOU USAC 2 F OPEN 49 2 F OPEN 53 VALEO SOREGOR Sports LACTALIS Laval CNAMTS Angers AS CACCO CE MMA Le Mans AS La Mayenne Conseil Départemental (nouveau) </p>



CAHIER DES CHARGES POUR LES DIRECTEURS DE GOLF

CHAMPIONNAT DU GOLF D'ENTREPRISE DES 5 DIVISIONS DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

CONFIRMATION D'INSCRIPTION D'UNE COMPETITION DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE
- GOLF D'ENTREPRISE -

Cahier des charges

A l'attention de la Direction du Golf de

Madame, Monsieur,

Suite à nos échanges précédents, je vous confirme :

- La date du / / pour accueillir une manche de championnat de ligue Golf Entreprise des divisions : 1, 2, 3, 4 ou 5.
- Formule de jeu : 9 trous en Foursome et 9 trous en match-play simple par parties de 4.
- Nombre de compétiteurs : 96.
- Practice : disponible dès 8H30, à la charge des joueurs.
- Départs : de 9H à 10H50 simultanément des trous n° 1 et n°10.
- Terrain libéré vers 13h30 environ.
- Départs au repère arrière pour les divisions 1 à 3.
- Départs au repère avant pour les divisions 4 et 5.
- Tarif du green-fee de :
- Règlement des greens-fees : par les capitaines d'Equipe engagée, factures à remettre aux responsables des clubs engagés. Tout club n'ayant pas acquitté les greens-fees sur place se voit disqualifié de la manche (l'AS en charge du Recording informera le délégué de ligue et la Direction du Golf).
- Gestion de la compétition : transparente pour le club d'accueil, les horaires de départs sont connus dès le début de saison par les clubs Golf Entreprise, la collecte des résultats est prise en charge par l'association sportive golf d'entreprise en charge du recording des feuilles de rencontres des match-plays et indiquée ci-dessous.

AS en charge du Recording de cette manche :

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

- Le Délégué de Ligue : **Thierry LEROY** Tél : **06 82 89 05 09**

Merci d'avance de votre accueil,

Cordialement.

Le Délégué de Ligue

CONSIGNES D'ORGANISATION DES MANCHES DE CHAMPIONNAT GOLF D'ENTREPRISE DE LIGUE

CONSIGNES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISE EN CHARGE DU RECORDING

S'assurer auprès du Golf d'accueil de la bonne réception du tableau des départs et que tout est OK dans l'organisation. 1^{er} départ à 9h00, puis toutes les 10 minutes simultanément aux trous n° 1 et n°10. A souligner que les horaires sont connus par toutes les Associations pour l'ensemble de la saison dès le début de saison et ne doivent pas faire l'objet d'un appel téléphonique au club d'accueil.

Récupérer les feuilles de match après vérification de toutes les zones à remplir correctement (noms, licences, index) et signées des capitaines avec les scores et les points de chaque équipe puis les classer par division ou poules de division. Veiller à ce que les réclamations éventuelles des Capitaines d'équipe soient bien transcrites et mentionnées sur les feuilles de matches.

S'assurer que les équipes participantes ont bien payés les greens-fees auprès du Golf d'accueil, sauf en cas de location du terrain et de gestion de l'épreuve par la Ligue, dans ce cas les chèques de règlement des GF seront collectés par l'AS en charge du Recording qui remettra directement un reçu en échange du paiement. Les **Chèques** seront adressés au Délégué de Ligue pour contrôle.

Sur la base d'un **fichier Excel** confié par le Délégué de Ligue avant la rencontre : (cf. mail adressé 3 semaines environ avant l'épreuve) :

- **Saisir** les résultats de la manche dans le fichier transmis sur l'onglet SCORES,
- **Etablir** le classement de la manche sur l'onglet CLASSEMENT selon le barème indiqué plus haut dans ce Vadémécum.
- **Etablir** le classement cumulé du championnat selon barème en vigueur (Tri Excel sur colonne C.BRUT)

Envoyer par @mail le fichier des résultats au plus tard le **lundi matin** suivant le samedi de compétition au Délégué de Ligue sur l'adresse : thierry.leroy@creditmutuel.fr

Ceux qui ont la possibilité peuvent adresser les **feuilles de matches par numérisation** avec le fichier Excel des résultats de la manche.

Adresser ensuite **par voie postale** (sauf si envoi numérisé confirmé reçu par le Délégué) les feuilles de match pour vérifications complémentaires au Délégué de Ligue :
Thierry LEROY,
40 Rue du Moulin des Carmes
44300 NANTES

DEVELOPPEMENT DU GOLF ENTREPRISE DANS LA LIGUE

LE DEVELOPPEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS

La Ligue de Golf des Pays de la Loire compte 56 Associations de Golf Entreprise au 31 décembre 2018 pour 1310 licenciés et se place ainsi à la 6^{ème} place nationale des Ligues françaises au 1^{er} janvier 2019.

Pour développer le Golf d'Entreprise sur notre région et accueillir de nouveaux clubs représentant les entreprises et les administrations de la Région, la Ligue de Golf des Pays de la Loire met en place un **parrainage** basé sur votre recommandation.

Un principe simple, basé sur votre **relationnel**.

En tant que Président, responsable d'association ou membre d'une section Golf Entreprise vous connaissez sans doute dans vos relations professionnelles, sportives ou amicales des joueuses ou joueurs qui appartiennent à une autre entreprise ou administration et qui aurait la capacité à monter une section.

Il faut au moins 5 à 10 personnes pour démarrer une Association Golf Entreprise et créer ainsi une dynamique de groupe. Cela permet aussi d'avoir l'appui d'un comité d'entreprise qui peut subventionner vos activités associatives ou sportives.

Vous connaissez sans doute des responsables, des décideurs, des membres de comités d'entreprise, des responsables d'associations multisports d'Entreprise et vous pouvez servir d'ambassadeur pour le Golf d'Entreprise.

Vous invitez vos relations à prendre contact avec le Délégué de Ligue pour échanges sur notre organisation et découvrir les modalités de création d'une section et d'affiliation à la Ligue et à la FFG. Ensuite je prends le relais.

Si le contact se concrétise et permet l'affiliation d'une nouvelle section Golf Entreprise au niveau de la FFG, La Ligue propose les avantages suivants :

- Avantage pour l'AS qui fait le **PARRAIN** : Pour toute nouvelle section affiliée grâce à ce parrainage, nous rembourserons les frais d'engagements dans les épreuves de Ligue 2015 (dans la limite de 80 € pour 2 recommandations, soit 2 équipes en divisions de ligue).
- Avantage pour l'AS entrante qui fait le **FILLEUL** : Une dotation de la ligue en serviettes de sacs ou balles logotées de la Ligue de Golf des Pays de la Loire en cadeau de bienvenue pour le Président et son Bureau.

Contact : Délégué de Ligue Thierry LEROY : thierry.leroy@creditmutuel.fr

LE PASS GO FOR GOLF

La FFG a mis en place depuis 2014 le Pass Go For Golf[®]

C'est un forfait de découverte à 59 € seulement pour 4 heures de cours sur 1 mois avec prêt du matériel et jetons de practice. Il permet donc de s'initier au golf dans les meilleures conditions avec l'encadrement des pros de golfs.

Plus d'un Golf sur 3 en France est partenaire de la FFG pour le Pass Go For Golf[®]. Près d'un golfeur sur 3 qui a acheté un Pass Go For Golf[®] a ensuite souscrit sa licence en 2016 pour prolonger son apprentissage du Golf.

C'est un réel facteur de croissance pour nos licenciés GE et pour le Golf en général.

Pour le Golf Entreprise, ce Pass Go For Golf[®] très accessible financièrement peut doper vos actions de développement 2018 à l'attention des salariés de vos Entreprise ou administrations encore non pratiquants.

Cela peut servir pour un cadeau de bienvenue... un pot de départ... un anniversaire... un conjoint ... un ami ... un collègue de bureau... ! Les occasions ne manquent pas.

***Le PLUS :** Le Pass Go For Golf[®] peut se présenter sous forme de **Carte Cadeau** et se faire référencer dans les produits et avantages proposés par un Comité d'Entreprise ou un comité des œuvres sociales d'une administration.*

C'est mieux qu'une simple matinée de découverte ... c'est le début d'un parcours d'initiation au Golf avec accès au parcours !

Je compte sur votre mobilisation pour développer le nombre de vos adhérents, des pratiquants et des licenciés grâce au Golf d'Entreprise avec le Pass Go For Golf[®].

Calendrier 2019 – Golf Entreprise



EPREUVES FEDERALES

Coupe de France des Présidents d'AS GE	29 mars	Golf d'Opio Valbone 06
Championnat Pitch & Putt	13 au 14 Avril	P & P de la Prèze 16
Championnat 2 ^{ème} division GE	23 au 26 mai	Golf du Château de Raray 60
Coupe de France par équipe	13 au 15 Septembre	Golf de Gujan-Mestras 33
Championnat Fédéral Ind/Equipe.	31 aout & 1 ^{er} septembre	Golf du Gouverneur 01

EPREUVES DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

Ryder-Cup de l'Ouest	Ligues Bretagne & PdL	Samedi 09 mars	Golf de Ploemeur Océan
Coupe des Présidents	Ligue Pays de la Loire	Vendredi 18 octobre	Carquefou 44

QUALIFICATION COUPE DE FRANCE, CHAMPIONNAT INDIVIDUEL STROKE BRUT / EQUIPE STROKE NET + PITCH & PUTT

1 ^{ère} manche	Ligue Pays de la Loire	18 mai	Carquefou 44
2 ^{ème} manche	Ligue Pays de la Loire	19 mai	Nantes Erdre 44
Champ. P&P 2018 qualif. 2019	Ligue Pays de la Loire	26 janvier	L'Ile d'Or 44/49
Champ. P&P 2018 qualif. 2019	Ligue Pays de la Loire	16 novembre	Neogolf 44

CHAMPIONNAT LIGUE DIVISIONS 1, 2 ET 3 – PARCOURS SUR LA REGION

1 ^{ère} manche	AS CHU Nantes	02 mars	Pornic 44
2 ^{ème} manche	2F OPEN 49	23 mars	Baugé 49
3 ^{ème} manche	ASPEIN	15 juin	Carquefou 44
4 ^{ème} manche	2F OPEN 53	21 septembre	Sablé Solesmes 72
5 ^{ème} manche	ATSCAF 44	05 octobre	Ile d'Or 44/49

CHAMPIONNAT LIGUE DIVISION 4 – PARCOURS SUR LA REGION

1 ^{ère} manche	ASCION	02 mars	Ile d'Or 44/49
2 ^{ème} manche	ASMN Nantes	23 mars	La Domangère 85
3 ^{ème} manche	ASCEMA + 2F OPEN 53	15 juin	Laval 53
4 ^{ème} manche	2F OPEN 49	21 septembre	Anjou Golf & CC - Champigné 49
5 ^{ème} manche	ASAA	05 octobre	Les Fontenelles 85

CHAMPIONNAT LIGUE DIVISION 5 – PARCOURS SUR DEPARTEMENTS 44/ 49 EN PRIORITE – ZONE CENTRALE POUR LA D5

1 ^{ère} manche	SOREGOR Sports	02 mars	Avrillé 44
2 ^{ème} manche	ATSCAF 44	23 mars	Nantes Erdre 44
3 ^{ème} manche	THALES	15 juin	Cholet 49
4 ^{ème} manche	AS CACCO	21 septembre	Golf d'Angers St Jean Mauvrets 49
5 ^{ème} manche	SGTD Total	05 octobre	Savenay 44

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ZONE OUEST ET ZONE EST

	DATES	CD 44 - 85	CD 49 - 53 - 72
1 ^{ère} manche	02 / 03	Savenay	Le Mans 24 heures
2 ^{ème} manche	23 / 03	L'île d'Or	Golf d'Anjou - Champigné
3 ^{ème} manche	15 / 06	Pornic	Saint Sylvain d'Anjou
4 ^{ème} manche	21 / 09	La Domangère	Baugé
5 ^{ème} manche	05 / 10	Carquefou	Saumur



Tableau des rencontres de 2019 pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Divisions

MANCHE	Division 1	Départ Trou 1	Division 2	Départ Trou 10	Division 3 POULE A	Départ Trou 1	Division 3 POULE B	Départ Trou 10
Manche 1 02 Mars 2019 Pornic <u>Club organisateur</u> CHU Nantes	AS6EN / 2 F OPEN 49	09H00 09H10	A6JSEP / <u>CHU Nantes</u>	09H00 09H10	ASPTT / AS ALBA	10H00 10H10	USFEN 44 / LACTALIS	10H00 10H10
	ASPEIN / ASCM Nantes	09H20 09H30	ASLAN / ATSCAF 44	09H20 09H30	Airbus St Nazaire / Airbus Nantes	10H20 10H30	2F OPEN 85 / Soregor Sports	10H20 10H30
	ALC 44 / ASPTT	09H40 09H50	2F OPEN 53 / ASMN Nantes	09H40 09H50	PGA Police / ASC Indret	10H40 10H50	CSAD / USAC	10H40 10H50
Manche 2 23 Mars 2019 Baugé <u>Club organisateur</u> 2F OPEN 49	<u>2F OPEN 49</u> / ASPEIN	09H00 09H10	ASLAN / ASMN Nantes	09H00 09H10	Airbus Nantes / ASPTT	10H00 10H10	LACTALIS / USAC	10H00 10H10
	ALC 44 / AS6EN	09H20 09H30	2F OPEN 53 / A6JSEP	09H20 09H30	ALBA / PGA Police	10H20 10H30	2F OPEN 85 / USFEN 44	10H20 10H30
	ASPTT / ASCM Nantes	09H40 09H50	CHU Nantes / ATSCAF 44	09H40 09H50	Airbus St Nazaire / ASC INDRET	10H40 10H50	SOREGOR Sports / CSAD	10H40 10H50
Manche 3 15 Juin 2019 Carquefou <u>Club organisateur</u> ASPEIN	ASPTT / <u>ASPEIN</u>	09H00 09H10	2F OPEN 53 / ATSCAF 44	09H00 09H10	ASPTT / Airbus St Nazaire	10H00 10H10	USAC / 2F OPEN 85	10H00 10H10
	2F OPEN 49 / ALC 44	09H20 09H30	ASMN Nantes / A6JSEP	09H20 09H30	AS ALBA / ASC Indret	10H20 10H30	USFEN 44 / SOREGOR Sports	10H20 10H30
	ASCM Nantes / AS6EN	09H40 09H50	CHU Nantes / ASLAN	09H40 09H50	Airbus Nantes / PGA Police	10H40 10H50	LACTALIS / CSAD	10H40 10H50
Manche 4 21 Septembre 2019 Sablé-Solesmes <u>Club organisateur</u> 2F OPEN 53	AS6EN / ASPEIN	09H00 09H10	CHU Nantes / <u>2F OPEN 53</u>	09H00 09H10	ASC INDRET / ASPTT	10H00 10H10	CSAD / USFEN 44	10H00 10H10
	ALC 44 / ASCM Nantes	09H20 09H30	A6JSEP / ASLAN	09H20 09H30	Airbus Nantes / AS ALBA	10H20 10H30	LACTALIS / 2F OPEN 85	10H20 10H30
	2F OPEN 49 / ASPTT	09H40 09H50	ASMN Nantes / ATSCAF44	09H40 09H50	Airbus St Nazaire / PGA Police	10H40 10H50	SOREGOR Sports / USAC	10H40 10H50
Manche 5 05 Octobre 2019 L'île d'Or <u>Club organisateur</u> ATSCAF 44	ASPEIN / ALC 44	09H00 09H10	A6JSEP / <u>ATSCAF 44</u>	09H00 09H10	ASPTT / PGA Police	10H00 10H10	USFEN 44 / USAC	10H00 10H10
	2F OPEN 49/ASCM Nantes	09H20 09H30	CHU Nantes / ASMN Nantes	09H20 09H30	ASC Indret / Airbus Nantes	10H20 10H30	LACTALIS / SOREGOR Sports	10H20 10H30
	AS6EN / ASPTT	09H40 09H50	2F OPEN 53 / ASLAN	09H40 09H50	AS ALBA / Airbus St Nazaire	10H40 10H50	2F OPEN 85 / CSAD	10H40 10H50



Tableau des rencontres 2019 pour les 4 poules de la 4^{ème} DIVISION

MANCHE	POULE A	Départ Trou 1	POULE B	Départ Trou 10	POULE C	Départ Trou 1	POULE D	Départ Trou 10
Manche 1 02 Mars 2019 L'île d'Or Club organisateur ASCION	ASCION / ASGEN 1	09H00 09H10	ASGEN 2 / ASMN	09H00 09H10	Airbus Nantes / 2F OPEN 53	10H00 10H10	CM Laval / ASLAN	10H00 10H10
	2F OPEN 49-1 / AIRBUS SN	09H20 09H30	2F OPEN 49-2 / A6JSEP	09H20 09H30	ASPMISA 53 / Caisse d'Epargne	10H20 10H30	AS6VSN / ESCAAM	10H20 10H30
	ASAA / ASCEMA	09H40 09H50	ALC 44 / USFEN 44	09H40 09H50	COSTA / S6TD Total	10H40 10H50	CSAD 49 / ST GOLF	10H40 10H50
Manche 2 23 Mars 2019 La Domangère Club organisateur ASMN Nantes	ASCEMA / ASCION	09H00 09H10	2F OPEN 49-2 / ASMN	09H00 09H10	COSTA / Caisse d'Epargne	10H00 10H10	ESCAAM / CSAD 49	10H00 10H10
	ASGEN 1 / 2F OPEN 49-1	09H20 09H30	ALC 44 / ASGEN 2	09H20 09H30	Airbus Nantes / ASPMISA 53	10H20 10H30	ASLAN / AS6VSN	10H20 10H30
	AIRBUS SN / ASAA	09H40 09H50	A6JSEP / USFEN 44	09H40 09H50	S6TD Total / 2F OPEN 53	10H40 10H50	ST GOLF / CM Laval	10H40 10H50
Manche 3 15 Juin 2019 Laval Club organisateur ASCEMA+2FOPEN53	AIRBUS SN / ASCEMA	09H00 09H10	ALC 44 / ASMN	09H00 09H10	COSTA / 2F OPEN 53	10H00 10H10	CSAD 49 / ASLAN	10H00 10H10
	2F OPEN 49-1 / ASCION	09H20 09H30	2F OPEN 49-2 / USFEN 44	09H20 09H30	Airbus Nantes / Caisse d'Epargne	10H20 10H30	AS6VSN / CM Laval	10H20 10H30
	ASAA / ASGEN 1	09H40 09H50	A6JSEP / ASGEN 2	09H40 09H50	ASPMISA 53 / S6TD Total	10H40 10H50	ESCAAM / ST GOLF	10H40 10H50
Manche 4 21 Septembre 2019 Anjou Golf Club organisateur 2F OPEN 49	ASGEN 1 / AIRBUS SN	09H00 09H10	ASGEN 2 / 2F OPEN 49-2	09H00 09H10	2F OPEN 53 / Caisse d'Epargne	10H00 10H10	AS6VSN / ST GOLF	10H00 10H10
	ASCEMA / 2F OPEN 49-1	09H20 09H30	ASMN / USFEN 44	09H20 09H30	COSTA / ASPMISA 53	10H20 10H30	CSAD 49 / CM Laval	10H20 10H30
	ASCION / ASAA	09H40 09H50	A6JSEP / ALC 44	09H40 09H50	S6TD Total / Airbus Nantes	10H40 10H50	ASLAN / ESCAAM	10H40 10H50
Manche 5 05 Octobre 2019 Les Fontenelles Club organisateur ASAA	2F OPEN 49-1 / ASAA	09H00 09H10	ALC 44 / 2F OPEN 49-2	09H00 09H10	Caisse d'Epargne / S6TD Total	10H00 10H10	AS6VSN / CSAD 49	10H00 10H10
	ASCEMA / ASGEN 1	09H20 09H30	USFEN 44 / ASGEN 2	09H20 09H30	2F OPEN 53 / ASPMISA 53	10H20 10H30	CM Laval / ESCAAM	10H20 10H30
	AIRBUS SN / ASCION	09H40 09H50	A6JSEP / ASMN	09H40 09H50	Airbus Nantes / COSTA	10H40 10H50	ST GOLF / ASLAN	10H40 10H50



Tableau des rencontres 2019 pour les 4 poules de la 5^{ème} DIVISION

MANCHE	POULE A	Départ Trou 1	POULE B	Départ Trou 10	POULE C	Départ Trou 1	POULE D	Départ Trou 10
Manche 1 02 Mars 2019 Avrillé Club organisateur SOREGOR Sports	MANITOU / ASCM Nantes	09H00 09H10	<u>SOREGOR Sports</u> / ASCAEN	09H00 09H10	ATSCAF 49 / ASPTT	10H00 10H10	RACC / 2F OPEN 49	10H00 10H10
	THALES / BP60 Nantes	09H20 09H30	USAC / ASCACCO	09H20 09H30	CSAD 49 / AIRBUS Nantes	10H20 10H30	CSAD Prytanée / ALC 44	10H20 10H30
	ATSCAF 44-1 / SGTD Total	09H40 09H50	ATSCAF44-2 / ASGEN	09H40 09H50	2F OPEN 85-1 / CHU Nantes	10H40 10H50	2F OPEN 85-2 / ASEF	10H40 10H50
Manche 2 23 Mars 2019 Nantes Erdre Club organisateur ATSCAF 44	MANITOU / ATSCAF 44-1	09H00 09H10	ATSCAF44-2 / ASCACCO	09H00 09H10	AIRBUS Nantes / CHU Nantes	10H00 10H10	ASEF / RACC	10H00 10H10
	SGTD Total / BP60 Nantes	09H20 09H30	USAC / SOREGOR Sports	09H20 09H30	ASPTT / 2F OPEN 85-1	10H20 10H30	CSAD Prytanée / 2F OPEN 85-2	10H20 10H30
	THALES / ASCM Nantes	09H40 09H50	ASCAEN / ASGEN	09H40 09H50	CSAD 49 / ATSCAF 49	10H40 10H50	2F OPEN 49 / ALC 44	10H40 10H50
Manche 3 15 Juin 2019 Cholet Club organisateur THALES	ATSCAF 44-1 / <u>THALES</u>	09H00 09H10	SOREGOR Sports / ATSCAF44-2	09H00 09H10	CHU Nantes / ASPTT	10H00 10H10	RACC / CSAD Prytanée	10H00 10H10
	BP60 Nantes / ASCM Nantes	09H20 09H30	USAC / ASCAEN	09H20 09H30	AIRBUS Nantes / ATSCAF 49	10H20 10H30	ASEF / 2F OPEN 49	10H20 10H30
	SGTD Total / MANITOU	09H40 09H50	ASGEN / ASCACCO	09H40 09H50	CSAD 49 / 2F OPEN 85-1	10H40 10H50	2F OPEN 85-2 / ALC 44	10H40 10H50
Manche 4 21 Septembre 2019 Angers St Jean M. Club organisateur ASCACCO	THALES / MANITOU	09H00 09H10	ASCAEN / <u>ASCACCO</u>	09H00 09H10	2F OPEN 85-1 / AIRBUS Nantes	10H00 10H10	2F OPEN 49 / 2F OPEN 85-2	10H00 10H10
	ASCM Nantes / SGTD Total	09H20 09H30	ASGEN / SOREGOR Sports	09H20 09H30	CSAD 49 / ASPTT	10H20 10H30	CSAD Prytanée / ASEF	10H20 10H30
	BP60 Nantes / ATSCAF 44-1	09H40 09H50	ATSCAF44-2 / USAC	09H40 09H50	CHU Nantes / ATSCAF 49	10H40 10H50	ALC 44 / RACC	10H40 10H50
Manche 5 05 Octobre 2019 Savenay Club organisateur SGTD Total	<u>SGTD Total</u> / THALES	09H00 09H10	USAC / ASGEN	09H00 09H10	ATSCAF 49 / 2F OPEN 85-1	10H00 10H10	2F OPEN 85-2 / RACC	10H00 10H10
	ASCM Nantes / ATSCAF 44-1	09H20 09H30	ASCAEN / ATSCAF44-2	09H20 09H30	ASPTT / AIRBUS Nantes	10H20 10H30	2F OPEN 49 / CSAD Prytanée	10H20 10H30
	MANITOU / BP60 Nantes	09H40 09H50	ASCACCO / SOREGOR Sports	09H40 09H50	CSAD 49 / CHU Nantes	10H40 10H50	ASEF / ALC 44	10H40 10H50





Vadémécum de la Ligue de Golf des Pays de la Loire

Edition 1^{er} février 2019